



L'institut écocitoyen se concrétise au Pays du Mont-Blanc : les élus de la CCPMB soutiennent officiellement l'association

Ce jeudi 04 mai 2023, 40 personnes - élus, associations, habitants, éco-délégués (élèves du Lycée René Dayve de Passy et Saint-Joseph de Sallanches), entreprises et experts du territoire - étaient réunies à la salle événementielle du Mountain Store pour cette troisième phase de travail du comité consultatif environnement de la CCPMB.

Jean-Marc PEILLEX, Président de la CCPMB, Raphaël CASTERA, vice-président santé-environnement de la CCPMB, et Philippe CHAMARET, directeur de l'Institut écocitoyen pour la Connaissance des Pollutions de Fos-sur-Mer, mandaté par la collectivité pour apporter son expertise, ont posé les grands principes fondateurs du futur Institut écocitoyen au Pays du Mont-Blanc avec les membres du comité. Ils ont également annoncé officiellement le soutien matériel de la CCPMB à la structure. Son rôle sera de développer une connaissance scientifique adaptée aux enjeux locaux de pollutions et de santé pour guider l'action publique.

L'aboutissement des travaux du comité consultatif environnement

Le premier groupe de travail s'était réuni le 18 mai 2022, à Saint-Gervais-les-Bains, et portait sur les problèmes des pollutions de l'eau, de l'air et des sols, sur la santé des habitants ainsi que sur les attentes des membres du comité quant au futur Institut.

La 2^e réunion du 14 novembre 2022, à Combloux, avait permis, en répartissant les participants en 6 groupes mixant habitants, élus, représentants d'entreprises, associations et éco-délégués, d'approfondir trois thématiques essentielles :

- **Le conseil d'administration** : qui décide quoi et comment ?
- **L'agora** : comment peut-on impliquer les habitants dans ce projet ?
- **L'action** : comment transforme-t-on les études en actions concrètes ?



Ce 4 mai 2023, de riches échanges ont permis aux membres du comité de se voir rassurer et confirmer que la responsabilité de la connaissance scientifique du territoire sera partagée de manière collégiale.

L'institut permettra :

- **de mieux connaître les problèmes de pollution et de santé du territoire,**
- **de parvenir au consensus scientifique et à l'apaisement des dialogues,**
- **de guider l'action publique efficacement sur les mesures à prendre. Cette action peut s'opérer à trois ordres :**
 - *Actions réglementaires* : l'institut sert à influencer sur les normes et lois votés par les parlementaires,
 - *Actions de sensibilisation* des habitants et acteurs locaux via des campagnes de communication,
 - *Des actions locales directes* qui sont du ressort des collectivités.

Les fondements de l'Institut écocitoyen au Pays du Mont-Blanc

Créé sous la forme d'une association de loi 1901, ainsi subventionnable et intégré au réseau national des instituts écocitoyens, la gouvernance de l'Institut s'articulera autour de 3 organes :

- **Le conseil scientifique** sera composé de chercheurs, (dont le président de l'association, exerçant au sein de structures de recherche publiques), afin d'en garantir l'indépendance ; ils mettront leur expertise scientifique à profit de l'Institut ; l'analyse des résultats des études menées leur permettra également de recommander des solutions concrètes envisageables ;
- **Le conseil d'administration** sera composé de 6 collèges portant deux voix décisionnelles chacun (associations, éco-délégués, habitants, entreprises, praticiens de santé et scientifiques) et de 2 collèges à deux voix consultatives, les élus et les experts ; au-delà de la gestion de l'association, les administrateurs seront chargés de proposer des pistes d'actions aux élus, qui s'en empareront ou qui seront portées par les différents acteurs du territoire ; les actions qui seront in fine retenues et mises en œuvre verront leurs impacts évalués régulièrement par le conseil scientifique ;
- **L'Agora** sera ouverte à tous les habitants souhaitant partager leurs idées, s'engager dans des protocoles de sciences participatives, ou mener des actions de sensibilisation ; elle assurera un rôle de courroie de transmission entre l'Institut et les habitants, en communiquant de manière pédagogique sur les résultats des études et l'action publique qui en découle, et

inversement, en transmettant les questions des habitants liées aux pollutions et à la santé à l'Institut.

Les élus de la commission Santé Environnement de la CCPMB et les représentants de l'Institut se réuniront au moins deux fois par an, pour échanger sur les actions et les perspectives de chacun, et assurer un lien entre études scientifiques et action publique.



Le soutien de la CCPMB

Jean-Marc Peillex a annoncé : « Les élus ont voté à l'unanimité le budget alloué à l'Institut écocitoyen : c'est un engagement fort qui se poursuivra au moins sur toute la durée du mandat ».

Le montant voté en 2023 est de 75 000 euros et sera versé dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association. L'institut devra financer dans un premier temps le recrutement d'un poste à temps complet qui aura pour premières missions de compiler les données scientifiques existantes, de chercher des fonds et d'entamer les premiers travaux.

La CCPMB prévoit de continuer à mettre à disposition de l'institut des moyens humains pour animer l'Agora.

Et ensuite ?

12 volontaires issus du comité (habitants, associations, élus, éco-délégués, entreprises, experts) vont rédiger les statuts de l'association, organiser l'Assemblée Générale constitutive et déposer les statuts en Préfecture d'ici septembre.

Raphaël Castera a lancé un appel : « nous sommes en contact avec des chercheurs dont 6 ont déjà confirmé leur intégration au conseil scientifique. Nous souhaiterions rassembler un large panel de scientifiques y compris dans le domaine de la santé. »

Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / elisabeth.amblard@ccpmb.fr